

06 juin 2007 -11:50

Discours Verhofstadt - Ouverture du Symposium International - Police fédérale

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT PRONONCÉ À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LA POLICE FÉDÉRALE.

BRUXELLES, LE 6 JUIN 2007.

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT PRONONCÉ À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE LA POLICE FÉDÉRALE. BRUXELLES, LE 6 JUIN 2007.

Chers membres des services de police, Mesdames et Messieurs, En organisant ce congrès dont le titre à des allures de défi « The Belgian police... A centre of excellence », la police intégrée belge place la barre haut. Il est en effet osé, cinq ans après le lancement de la gigantesque réforme des polices, de se poser la question de savoir si l'on réalise le cadre référentiel culturel des soins de police axés sur la société. Si l'on atteint le niveau requis de « intelligence led policing ». Si le management se situe à un niveau acceptable au sein des différents modèles de management. Or, cette audace ne tient point de l'orgueil. Elle témoigne plutôt d'une confiance. La confiance que notre police se porte bien actuellement. Voilà un élément crucial. La police joue en effet un rôle clé au niveau de la sécurité et de la viabilité de notre société moderne complexe et internationale. C'est pourquoi nous avons résolument opté pour une politique sécuritaire intégrée et intégrale. Cela signifie concrètement que nous partons d'un partenariat conclu avec d'autres acteurs des sphères administratives et judiciaires, sociales et du bien-être, économiques et privées, ainsi que, bien entendu, avec le citoyen. Mais la coopération ne pourrait se passer de confiance. C'est justement ce qui faisait particulièrement défaut avant la réforme des polices. En pleine crise « Dutroux », il y a dix ans, la confiance du citoyen en la police avait atteint un niveau abyssal absolu. Selon le moniteur de sécurité de 1997, moins de 40% des Belges avaient confiance en la police. Cette tendance s'est complètement inversée : selon une enquête réalisée en 2006 auprès de 43.000 Belges, 87,5% de la population se disent satisfaits du travail de la police. 82,5% estiment qu'elle fait du bon travail. 5 % des Belges parlent même d'un excellent travail policier. Un revirement plus que remarquable entièrement dû à la mise en œuvre minutieuse de la réforme des polices et le travail naturellement des policiers eux-mêmes. Même après la réforme, le lancement de la nouvelle police fut loin d'être évident. Prenons l'organisation comme exemple. La police belge comptait plus de 40.000 agents, répartis en 196 unités auprès de la police locale et 29 unités auprès de la police fédérale. Des unités opérationnelles qui étaient à leur tour classées en un grand nombre de divisions et de sous-divisions. Passons à l'organisation financière. En 2001 et en 2002, les discussions financières étaient de taille. Sans parler de tous les autres points critiques et obstacles dont s'accompagne une réforme d'une telle ampleur. N'empêche que nous y sommes arrivés. Notamment grâce à une approche partant de la base et privilégiant le modèle de concertation. Nous avons mené une concertation avec l'ensemble des partenaires : les bourgmestres, les représentants des polices locale et fédérale et les syndicats de la police. Je renvoie aux travaux de la Commission d'accompagnement de la réforme des services de police au niveau local. Les rapports d'octobre 2003 et d'avril 2005 illustrent clairement le chemin parcouru. Demain vous sera présenté le troisième rapport. Vous remarquerez que nous en sommes à la phase de l'approfondissement, en vue de notre objectif final, à savoir un service de police excellent. Pour ce qui est de cet approfondissement, le Conseil des Ministres des 30 et 31 mars 2004 marqua un moment clé. À l'époque nous avons entre autres misé sur une augmentation substantielle de la disponibilité opérationnelle. Nous l'avons réalisée en augmentant le dispositif. Pour ne vous citer que quelques chiffres : début 2003, la police comptait 44.777 membres de personnel dont 38.459 opérationnels et 6.318 appartenant au Calog. Quatre années plus tard, en février 2007, la police comptait 47.526 membres de personnel dont 38.989 opérationnels et 8.537 appartenant au

Calog. La police locale, quant à elle, a connu une augmentation de 922 agents opérationnels et de 1244 membres du Calog. En outre, la police locale a connu une hausse substantielle par le biais de la mise sur pied du corps de sécurité et d'intervention, du détachement de membres de la police fédérale, des militaires et des téléphonistes neutres. Viennent s'y ajouter la diminution substantielle de la capacité hypothéquée et de l'ArroSol, l'assouplissement de l'organisation de travail, la calogisation et la réduction de l'absentéisme. Nous pouvons confirmer d'ores et déjà – tout comme le démontre le troisième rapport de la Commission d'accompagnement – que l'objectif des 2.500 agents opérationnels supplémentaires a déjà été largement dépassé. Mesdames et Messieurs, Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la réforme des polices est un succès. Grâce à cette intégration, tous les services de police collaborent. Qui plus est, la charge administrative pesant sur les agents de police a été allégée, permettant d'avoir plus de policiers dans les rues. Nul ne peut encore contester les résultats. Mais notre société évolue rapidement. Il est évident que la vision des missions et de la finalité des services de police doit suivre cette évolution. Les services de police sont les garants du respect des lois et doivent bien évidemment le rester. Mais, outre le respect de la loi et la lutte contre la criminalité, l'importance des soins policiers orientés société devient toujours plus évidente. Nous constatons un besoin accru d'une police préventive présente dans nos rues et dans nos quartiers. Une police encore plus accessible pour le citoyen. Raison pour laquelle nous devons renforcer dans les années à venir les soins de police de base. En assurant, par exemple, la promotion du rôle d'agent de quartier par les villes et communes ainsi qu'en continuant à libérer l'agent de quartier des tâches impropres qu'il se voit régulièrement confier par le parquet. Plus concrètement, j'entends renforcer le corps de sécurité de 500 unités. Cela permettra de limiter au minimum absolu l'affectation d'agents de police au transport de détenus et à la surveillance dans les cours et tribunaux. Ces policiers pourront refaire leur apparition dans les rues. Deuxièmement, je suis persuadé que nous devons résolument opter pour une police de quartier renforcée. Cela implique plus de moyens pour les activités de quartier, mais aussi une harmonisation de la rémunération des inspecteurs de quartier et de celle des autres policiers. Troisièmement, ces dernières années, nous avons, dans le cadre de la politique de sécurité intégrée, créé nombre de catégories de fonctionnaires particuliers. Agents de sécurité et de prévention, accompagnateurs, gardiens de parc, stewards et autres que nous appelons maintenant communément « gardiens de la paix ». Le problème reste qu'ils n'ont aucun lien avec la police locale, ce qui sème la confusion dans le chef de la population. C'est pourquoi j'estime que nous devons veiller à ce que ces gardiens de la paix relèvent de la régie du chef de corps local. Mesdames et Messieurs, Des soins de police orientés société, une intelligence led policing, une politique de sécurité intégrée et intégrale. Telles sont les notions clés d'un régime policier qui vise l'excellence et se renforce des principes tels que la responsabilité, la justification et la transparence. Le processus est loin d'être achevé. Pas question de se satisfaire de cela ; le statut quo n'est pas une option. Je vous suis reconnaissant de ce que vous avez réalisé ces dernières années. J'ai eu l'honneur de préparer le terrain avec vous et vos collègues. J'espère que ce congrès vous donnera du courage et des idées pour poursuivre sur cette voie demain. Je vous remercie.